

# Longpré – 17 novembre 2021 Compte-rendu

A travers les Assemblées villageoises, le Collège communal entend venir à la rencontre des citoyens au cœur de leur village.

Ces réunions sont ainsi l'occasion pour les autorités communales de présenter les projets réalisés, en cours et à venir dans le village. Pour les citoyens, c'est l'occasion d'interpeller les autorités, de poser leurs guestions, de soumettre leurs idées, ...

La réunion débute par une présentation du Collège ; la parole est ensuite donnée aux citoyens.

- I. La participation citoyenne à Wanze
- II. Le budget communal
- III. Les grands dossiers de la commune
- IV. Les projets réalisés dernièrement à Huccorgne
- V. Les projets à venir à Huccorgne

# I. La participation citoyenne à Wanze

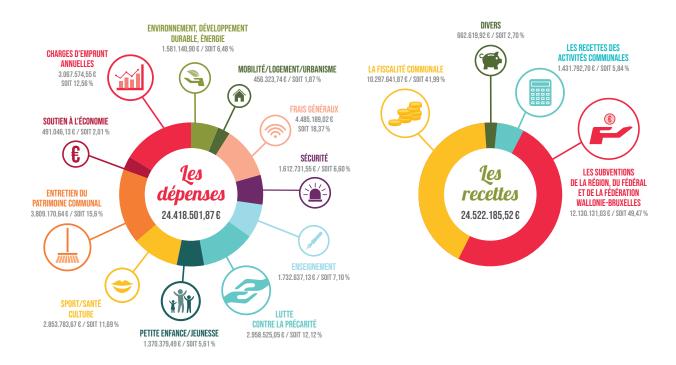
Environ 150 citoyens sont investis au quotidien dans la vie de leur commune à travers divers conseils participatifs :

- Le Conseil Communal des Enfants
- Le Conseil Communal des Jeunes
- Le Conseil Consultatif Communal des Aînés
- Le Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée
- La Commission Locale de Développement Rural
- La Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité
- Le Comité de jumelage
- Le Comité de suivi des budgets participatifs

Les autorités communales ont décidé de mettre en place un budget participatif. Dans ce cadre, chaque année, 30.000€ du budget communal sont réservés pour des projets citoyens.

# II. Le budget communal

Le Collège présente brièvement le budget communal pour l'année 2021.



Suite à la crise sanitaire, la Commune a mis en place un Plan solidaire de redéploiement économique.

Concrètement, cela se traduit par plusieurs actions sur 2020 et 2021, qui ont un impact sur les finances communales :

#### Relance économique

Prime aux acteurs économiques wanzois : 253.200€

Fourniture d'un kit de protection : 10.000€

Nouvelle campagne de communication #Wanzelocal : 5.000€

Mesures d'allègement fiscal : 115.211,30€

#### Mesures solidaires de soutien

- Fourniture de matériel de protection aux acteurs de première ligne et aux citoyens wanzois : 162.529,72€
- Prime individuelle aux citoyens wanzois ayant subi une perte de revenus : 14.370€
- Soutien au secteur associatif et sportif : 336.829€ dont 188.960€ via la Wallonie
- Maintien de la prime « rentrée scolaire » : 150.000€/an
- Maintien de la prime « sport & culture » : 55.000€/an

Les autorités communales abordent également les **inondations** que notre commune a subi en juillet 2021 :

1452 ménages touchés

- 30 ouvriers communaux mobilisés : distribution sacs de sable, pompage caves, évacuation déchets, ...
- Bel élan de solidarité (200 bénévoles)
- Coût pour la commune : 80.000€ et donc également un impact sur les finances communales

# III. Les grands dossiers de la commune

## A. Etude d'urbanisation, mobilité et égouttage de l'hypercentre

Une étude approfondie dans les villages de Wanze et Antheit principalement est en cours de réalisation. Elle devra répondre aux préoccupations des Wanzois face à la congestion récurrente et au défi de l'urbanisation du centre de Wanze avec des propositions concrètes. Elle définira également les solutions en termes de déplacements doux. Une convention a également été conclue avec l'AIDE pour l'étude de l'égouttage.

Les objectifs poursuivis sont :

- des objectifs de qualité de vie
- des objectifs d'accessibilité et de mobilité
- des objectifs de sécurité routière

Le premier enjeu pour la commune est de réussir à réduire les nuisances des flux motorisés et de concilier le tout avec un développement durable, tout en préservant le dynamisme du centre, en ce compris le dynamisme commercial.

Le second enjeu est de savoir comment viabiliser les soldes à bâtir ou les zones à rénover/restructurer/réhabiliter en se coordonnant avec une politique de déplacements durables et sans aggraver les problèmes d'égouttage existants voire en proposant des pistes d'amélioration.

#### B. Nouvelle Maison de Police

Le projet de construction d'une nouvelle Maison de Police au centre de Wanze, à côté de l'Administration communale, devrait démarrer en 2022.

Wanze est la première commune à investir dans une Maison de Police moderne, accessible aux personnes à mobilité réduite et répondant aux futures normes de sécurité : elle sera équipée de vitrages et de murs pare-balles ; des zones de travail sécurisées dont l'accès sera interdit au public sont également prévues.

## C. Schéma de développement commercial

Fin 2018, un bureau d'études a été désigné afin de réaliser un Schéma Communal de Développement Commercial (SCDC).

Les objectifs sont :

 Développer de manière harmonieuse et équilibrée l'activité commerciale et plus largement, économique (entreprises, agriculture, tourisme... avec attention particulière au commerce de proximité et aux circuits courts) de l'ensemble du territoire wanzois;

- Mettre sur pied une stratégie de développement durable (actions concrètes);
- Respecter la cohérence et la complémentarité avec les autres projets du territoire dont le Plan opérationnel Urbanisation et Mobilité du centre de Wanze avec pour enjeux l'optimalisation de la mobilité et de l'égouttage.

## D. Programme Communal de Développement Rural (PCDR)

Le PCDR approuvé en 2014 reprend 52 fiches avec des projets localisés ou non localisés. Il s'agit de développer des actions mettant en avant des objectifs sociaux, environnementaux et/ou économiques. Il peut s'agir également d'aménagements conviviaux tels que le parc du Château à l'Horloge à Bas-Oha ou encore la place du Centenaire à Huccorgne. Des projets tels que le réseau d'échanges réciproques de savoirs, le groupement « Wanze demain » sont d'autres exemples de la dynamique mise en place dans le cadre du PCDR. Une commission nommée Commission Locale de Développement Rural (CLDR) travaille tout au long de l'année pour la mise en place des projets.

#### E. Rénovation de la piscine

En 2018, la Commune de Wanze a été retenue par la Wallonie dans le cadre du Plan Piscine. Les travaux ont débuté en février 2021 et devraient se terminer début 2022.

Dans le cadre de ce projet, les travaux visent notamment à améliorer l'accueil du public et des personnes à mobilité réduite, rénover les vestiaires et les douches, les petits bassins et la cafétéria. Des travaux visant à réduire les consommations énergétiques seront également réalisés, ainsi que l'installation d'un système anti-noyade.

### F. Ecole de Vinalmont

Début 2018, la Commune de Wanze a reçu un subside de la Fédération Wallonie Bruxelles pour la construction d'une nouvelle école à Vinalmont.

En effet, la population scolaire de cette école n'a cessé de croître ces dernières années et les locaux actuels de l'école sont devenus trop exigus.

Début 2020, l'auteur de projet a été désigné afin de concevoir et de suivre les travaux de la nouvelle école, mais aussi d'étudier des solutions en matière de mobilité aux abords de celle-ci.

Les travaux devraient être terminés pour 2024.

# G. Magasin du CPAS

En 2017, la Commune de Wanze a acquis trois bâtiments situés rue Dignef à Wanze (notamment l'ancien LIDL).

En parallèle, le magasin du CPAS - situé rue Joseph Wauters - qui accueille aussi les différents ateliers d'économie sociale du CPAS (Refil, Retap, Recycle) et l'IDESS, n'est plus adapté.

Le Collège communal en collaboration avec le CPAS a décidé de déménager ces services vers les bâtiments situés rue Dignef. Pour ce faire, différents travaux d'aménagements et d'amélioration des performances énergétiques doivent être réalisés. Ces travaux devraient débuter en 2022.

# IV. Les projets réalisés dernièrement à Longpré

## Elagage des berges du ruisseau Fosseroule

Elagage cyclique réalisé par le service communal des travaux dans le cadre de l'entretien des ruisseaux à gestion communale.

L'objectif est de faciliter l'écoulement des eaux et éviter ainsi les inondations.

# V. Les projets à venir à Longpré

## Réfection de la rue du Temple, rue Foulia et Thier de la Rivière

RESA doit intervenir pour remplacer ses câbles électriques dans les rues du Temple et Foulia (en partie) ainsi que Thier de la Rivière (en partie).

Après l'intervention de RESA, la Commune de Wanze interviendra pour poser des bandes plates et/ou des filets d'eau. Ensuite, le revêtement des rues concernées sera remplacé.

Le montant estimé des travaux est d'environ 100.000 € et les travaux sont prévus en 2022 en fonction de l'intervention de RESA.

## • Réfection du pont sur la Fosseroule

Le pont situé sur la Fosseroule est abîmé et doit être entretenu afin d'être pérennisé. Les travaux consistent en la réfection de la voute et le rejointoyage des maçonneries.

Dès lors, un bureau d'étude a été désigné en 2018 pour réaliser ces travaux. Ce dossier étant complexe administrativement (permis-autorisation), les travaux sont prévus pour 2022.

# La parole aux citoyens

#### Est-ce que toute la rue Foulia sera réfectionnée ?

Non, car elle est trop longue. La Commune effectuera des interventions contenues sur le terrain. Si on doit penser une réfection plus importante, on sort des budgets traditionnels et on doit demander des subventions à la Région Wallonne.

Le Collège a décidé de mettre les moyens en 2022-2024 pour refaire toute une série de voiries sur l'entité mais par ordre de priorités. La Commune a en charge 180km de voiries. Un cadastre des voiries vient d'être réalisé afin d'avoir une vue d'ensemble de l'état de nos routes.

## Est-ce que la rue Foulia pourra être raccordée aux égoûts ?

Non, car Longpré est en zone d'égouttage individuel, pas collectif.

Les fosses septiques coulent dans les filets d'eau rue Foulia depuis des années. Pourrait-on mettre un tuyau <u>sous</u> le filet d'eau car cela aiderait déjà à réduire les nuisances ?

Mais où rejeter les eaux qui s'écouleraient de ce tuyau ? Il est interdit de les rejeter dans la Fosseroule.

Les services compétents iront verbaliser les personnes en infraction. Le service travaux sera également mandaté pour essayer de trouver des arrangements.

Monsieur le Bourgmestre prend également la responsabilité de mandater qui de droit pour aller trouver chaque habitant qui n'est pas en règle et de verbaliser.

# > Des eaux polluées venant de Héron se déversent dans la Fosseroule.

Des contacts ont déjà été pris avec Héron pour gérer ce problème. Le souci se pose également en cas de pluies fortes car elles engendrent des coulées de boue venant d'Envoz. Héron a également décidé de bétonner une partie de la drève d'Envoz pour créer une piste cyclable. C'est problématique car cela va accélérer l'écoulement des eaux vers Longpré et rue Raide Vallée.

La Commune est bien consciente de la situation mais ne peut malheureusement pas aller à l'encontre de certaines décisions prises par une commune avoisinante. Les autorités espèrent trouver un accord avec Héron.

N'y a-t-il pas moyen de revoir le problème d'égouttage ? Et de s'entretenir avec les personnes qui n'ont pas de réseau d'égouttage individuel.

Rejeter ses eaux usées dans les caniveaux, c'est interdit. Il existe des primes pour installer un système d'épuration individuel, pour aider les citoyens à y accéder. Vu que l'on est en zone d'épuration individuelle, chacun doit trouver une solution pour sa propre parcelle.

➤ Le bruit venant de l'autoroute est assez dérangeant. Quand ça souffle du nord, le bruit s'entend très fort (rue du Temple, rue Sockeu etc, ...). Serait-il possible de faire quelque chose ?

Il faudrait voir avec la Région ou la Sofico. Tous les joints du viaduc de Huccorgne vont être remplacés ainsi que le revêtement, qui sera anti-bruit. Des panneaux anti-bruit seront également posés. Cela pourrait peut-être déjà diminuer les nuisances sur Longpré. Les autorités espèrent également pouvoir convaincre la Sofico de réaliser des travaux sur le viaduc de Lavoir.

> Serait-il possible de mettre un avis sur la porte de la salle communale pour inciter les usagers à respecter le voisinage ? Les voisins sont vraiment incommodés par les rires et les cris des personnes qui se trouvent à l'extérieur de la salle.

Cela sera mis en place.

Serait-il possible de mettre un boitier de mesure des décibels (sonomètre) dans la salle ? Les portes de sécurité d'incendie restent ouvertes et le bruit vient principalement de là.

Oui, la pose d'un dispositif peut être envisagée. En ce qui concerne les portes incendie, on ne peut pas les fermer. Le service Location de salles sera tenu informé et fera le nécessaire.

Est-il nécessaire d'avoir un double éclairage sur la voie publique et sur le parking ? Cela incite les jeunes à se rassembler sur le parking.

Cet éclairage est branché sur l'éclairage public donc les horaires en sont tributaires. Mais il serait peutêtre possible de trouver une solution pour qu'il ne soit plus branché sur l'éclairage public. Les services vont se pencher sur la question.

Cependant, cet éclairage peut aussi être vu comme un vecteur de sécurité. Le couper ne supprimera peut-être pas ces rassemblements.

> Depuis quand Longpré est en zone d'épuration individuelle ? J'ai voulu mettre une station d'épuration quand j'ai rénové ma maison mais on m'a dit que ce n'était pas nécessaire car on allait être reliés aux égouts.

On était sûrement en zone transitoire à ce moment-là. Nous sommes passés en zone autonome l'année dernière.

Chaque citoyen est invité à contacter les services communaux pour parler de sa situation et de sa problématique afin de trouver des solutions. Mais malheureusement, il n'y a pas toujours de possibilité.

➢ Qu'en est-il de la vitesse rue Foulia ? Car elle est toujours officiellement à 90km/h. Des enfants y jouent et les voitures roulent vraiment trop vite.

Actuellement en réflexion avec la Région Wallonne pour passer en zone d'agglomération et que la vitesse y soit limitée à 50km/h. Cependant, le code de la route prévoit qu'on adapte sa vitesse par rapport au lieu où l'on se trouve. C'est également un problème de respect d'autrui et de bon sens. A noter que la circulation dans les rues Foulia et Sockeu est principalement générée par les riverains du hameau.

Si on voulait faire respecter 30km/h, il faudrait placer des dispositifs mais ces derniers engendrent des nuisances.

Un analyseur de la police a été placé. Suite aux résultats obtenus, les démarches ont été entamées pour passer en zone d'agglomération. Les autorités s'engagent à ce que cela soit fait dans les plus brefs délais (dans les 6 mois).

> Je fais partie du comité de Longpré. Nous voudrions construire un bâtiment de 4x4m pour stocker notre matériel. Quelles démarches devons-nous faire pour entamer ce projet ?

Voir avec le service urbanisme. Le comité est également invité à participer à l'appel à projet des budgets participatifs.

Le chemin le long de l'autoroute a été re clôturé et c'est donc difficile d'y passer. Dangereux pour les joggeurs et les enfants à vélo.

Il s'agit d'un chemin naturel qui n'est pas repris dans les chemins vicinaux. La commune n'a pas la possibilité d'exiger le maintien du chemin car il s'agit d'une parcelle privée et le propriétaire souhaite délimiter sa propriété. A l'époque, la Commune avait essayé de trouver une solution à l'amiable et le propriétaire devait normalement clôturer à une certaine distance du chemin.

La commune veut bien recontacter le propriétaire pour essayer de trouver un compromis.

Quand on est au pied du château de Moha et que l'on remonte le chemin qui mène à Longpré, il y a deux gros rochers qui empêchent le passage des vélos. Ce serait bien d'écarter les rochers pour permettre aux vélos d'y passer sans encombre.

Les services communaux se pencheront sur la question. Le service travaux évaluera si les ouvriers sont en mesure de déplacer ces rochers.

Quand va-t-on remettre des panneaux acoustiques pour améliorer le confort d'audition dans cette salle ?

C'est en cours de commande.

- Je souhaite remercier la Commune car les sentiers de promenade sont bien entretenus et les haies sont bien taillées.
- Serait-il possible de mettre en place un partenariat local de prévention ? Ceci permettrait de se prémunir des cambriolages.

La demande sera transmise à Adrien Wauters. L'agent de quartier pourra se rendre sur place afin d'évaluer ce qu'il est possible de faire. Pas toujours évident de mettre en place ce type de partenariat. Il faut trouver une personne qui accepte d'être le point relais pour être en contact avec la police quand quelque chose se passe. Ce n'est donc pas qu'une responsabilité policière.

Est-ce que les habitants pourraient couper leurs haies car beaucoup dépassent sur les routes ?

Chacun est responsable de l'entretien de sa propriété.